

## Résultat intermédiaire provisoire du 29 septembre 2005

de l'offre publique d'acquisition du 27 août 2005 telle que modifiée par l'avenant du 15 septembre 2005

de **Gatebrook Limited**, Chypre, une filiale détenue indirectement et à 100% par **Johnson Electric Holdings Limited**, Hong Kong,

portant sur toutes les actions nominatives en mains du public de

**Saia-Burgess Electronics Holding AG**, Morat, Suisse

Saia-Burgess Electronics Holding SA, Morat Actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 50 chacune	Numéro de valeur 873861	ISIN CH0008738616	Symbol ticker SBEN
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------	----------------------	-----------------------

**Banque chargée de l'Offre :**



### 1. Offre publique d'acquisition

Suite à l'annonce préalable du 26 août 2005, Gatebrook Limited, Chypre (**Gatebrook**) a publié le 27 août 2005 une offre publique d'acquisition (**l'Offre**) portant sur toutes les actions nominatives de Saia-Burgess d'une valeur nominale de CHF 50 chacune (**Actions Saia-Burgess**). L'Offre a été modifiée par l'avenant publié le 15 septembre 2005 (**l'Avenant**).

### 2. Résultat intermédiaire

Jusqu'à l'échéance de la période d'offre fixé au 28 septembre 2005, 16:00 heures (HEC), 516'882 Actions Saia-Burgess ont été proposées à l'achat à Gatebrook, soit 78.8 % de toutes les Actions Saia-Burgess faisant l'objet de l'Offre.

Etant donné que Gatebrook n'a pas acquis d'Actions Saia-Burgess autres que dans le cadre de l'Offre, sa participation totale (quant aux droits de vote - sous réserve des dispositions statutaires limitant les droits de vote - et au capital-actions) s'élève à 83.9 % du capital-actions inscrit au registre de commerce en date du 25 août 2005.

### 3. Conditions remplies

La condition B.6.j) de l'Offre a été renoncée par l'Avenant.

A l'échéance de la période d'offre, les conditions B.6.a) et h) de l'Offre sont remplies.

Sous réserve des conditions B.6.b), c), d), e), f), g) et i) de l'Offre, Gatebrook déclare l'Offre comme ayant aboutie.

Les conditions B.6.b), c), d), e), f), g) et i) de l'Offre demeurent en vigueur et déploient tous leurs effets en tant que conditions résolutoires au sens de l'article 13 (4) OOPA comme décrit plus détaillées dans la section B.6. du prospectus d'offre.

#### **4. Délai supplémentaire d'acceptation et exécution de l'Offre**

L'Offre de Gatebrook est prolongée par un délai supplémentaire d'acceptation de dix jours de bourse. Les mêmes conditions selon l'Offre modifiée par l'Avenant et la section 3 ci-dessus seront applicables. Le délai supplémentaire d'acceptation courra du 3 octobre 2005 au 14 octobre 2005, 16:00 heures (HEC).

Les actionnaires qui conservent leurs Actions Saia-Burgess dans un dépôt ouvert et qui n'ont pas encore accepté l'Offre seront informés de l'Offre par leur banque dépositaire et sont priés de suivre les instructions de leur banque dépositaire.

#### **5. Restrictions de vente**

Les restrictions de vente telles que décrites dans le prospectus d'offre demeurent en vigueur.